Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_031-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_031

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Le Muy - Réaménagement du site de l'Endre

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_031-DE

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique, et plus particulièrement touristique, Dracénie Provence Verdon agglomération a programmé au PPI 2016-2020 la valorisation touristique du site de l'Endre.

Au cours des années 2018-2019, dans le cadre de l'élaboration par l'Office National des Forêts du schéma d'accueil du public aux massifs de la Colle du Rouet et du Rocher de Roquebrune, le site de l'Endre a été identifié comme une des principales portes d'entrée du massif de la Colle du Rouet.

Il s'agit donc d'améliorer la qualité de ce site, tant sur un volet paysager que fonctionnel. L'opération de requalification du site de l'Endre, qui sera réalisée en 2020, comprendra ainsi :

- l'amélioration de sa qualité paysagère,
- la délimitation de la circulation et du stationnement des différents types de véhicules,
- le renforcement des espaces de pique-nique,
- le développement des informations à usage des visiteurs.

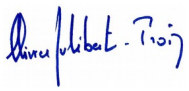
L'emprise du projet, d'environ 8 000m², est en grande partie propriété du Muy. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par DPVa.
Une convention ultérieure encadrera les rôles respectifs de DPVa et de la commune du Muy pour la gestion du site.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 14 février 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- acter la mise à disposition par la commune du Muy d'une partie de la parcelle cadastrée C268 sur une surface d'environ 5 000m², et d'une partie du cours d'eau sur une surface d'environ 3 000m²,
- autoriser le Président à signer tout document ou autorisation relatifs l'aménagement du site de l'Endre et permettant la réalisation du projet, notamment les procès-verbaux de transfert,
- autoriser le Président à solliciter des subventions sur cette opération,
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget principal 2019 - chapitre 21.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.